



LETTRE D'INFORMATION – MAI 2010

ISF : DÉFISCALISEZ VOUS EN EFFECTUANT UN PLACEMENT FINANCIER DE QUALITÉ ET EN ÉVITANT TOUT REDRESSEMENT FISCAL

RÈGLE D'IMPOSITION À L'ISF

Si votre patrimoine, c'est-à-dire l'ensemble de vos biens diminués de vos dettes, dépassaient 790.000€ au 1^{er} janvier 2010, vous devrez vous acquitter d'un impôt sur la fortune (ISF), progressif de 0,55% à 1,80%, le 15 juin prochain.

Attention : dorénavant, l'administration fiscale bénéficie d'un délai de reprise de 6 ans, si vous n'avez pas fait de déclaration. Toutefois, ce délai s'applique également dans la mesure où, même en produisant une déclaration, vous ne déclareriez pas un actif de votre patrimoine.

POURQUOI RÉDUCTION ISF ET PHOTOVOLTAÏQUE NE FONT PAS BON MÉNAGE

L'investissement financier en photovoltaïque (ou solaire) est un investissement très rentable avec peu de risque puisque EDF garantit le paiement des loyers.

Dans le cadre de la loi TEPA (ou DUTREIL), certains opérateurs vous proposent un investissement en photovoltaïque, à la fois bénéficiant d'une forte rentabilité, et sans risque. L'élimination du risque provient soit d'une garantie en capital (garantie de rachat), soit d'une garantie sous la forme d'une rentabilité minimale.

Rappelons que dans ces montages, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt de 75% du montant investi dans la limite annuelle de 50.000€.

Dès qu'il existe une garantie quelconque, cela vient en contradiction totale avec la loi TEPA. Vous ne pouvez pas à la fois déduire 75% de votre investissement et cela sans aucun risque. La conséquence est un risque élevé de redressement fiscal. D'ailleurs, aucun cabinet d'avocats fiscalistes connu n'émettrait une opinion juridique sans réserve sur un tel montage.

POURQUOI EST-IL PLUS APPROPRIÉ DE RÉDUIRE VOTRE ISF EN INVESTISSANT DANS UNE HOLDING ANIMATRICE

Les investissements en FIP ou FCPI sont proposés massivement notamment par les banques alors que leurs performances sont mauvaises et que la réduction d'ISF (ou Dutreil) n'est pas optimale face à une holding animatrice pour votre réduction d'ISF, et même pour votre impôt sur le revenu (dans ce dernier cas, une opération en girardin industriel est bien plus rentable et vous permet de ne pas immobiliser votre trésorerie).

Pour réduire ou effacer votre ISF d'ici le 15 juin, le meilleur conseil à vous donner est un investissement dans une Holding animatrice, qui bénéficie à la fois d'un agrément de l'Autorité des Marchés Financiers et un rescrit fiscal du montage.

En outre, les holdings animatrices ne sont pas limitées à 50 associés, n'ont pas de contraintes d'investir rapidement les fonds des investisseurs. En effet, en investissant dans une holding animatrice notoire, vous bénéficierez :

- ⇒ Réduction de votre ISF de 75% du montant investi. Exemple, votre ISF est de 1.500€ : vous investissez 2.000€ et vous effacez intégralement votre ISF ;
- ⇒ Diversification de votre investissement dans les télécoms, internet, informatique, développement durable..... ;
- ⇒ Minimum de souscription : 1.500€ ;
- ⇒ Aucun frais d'entrée ;
- ⇒ Détention des parts pendant 5 ans : obligation imposée par la loi TEPA ;
- ⇒ Votre investissement sera géré par l'une des meilleures équipes de gestion européenne dans ce domaine, qui a fait ses preuves depuis 30 ans, et qui a notamment investi initialement dans :
 - Business Object : plus importante success story française du capital risque,
 - Dailymotion : premier acteur mondial indépendant du partage de video,
 - Total Immersion : leader mondial de la réalité augmentée (image de synthèse+vidéo),
 - Digitick : leader français de la billetterie on-line,
 - Brands4Friends : leader de la vente privée en Allemagne

En conclusion : effacez votre ISF en permettant à des sociétés de devenir des leaders dans leur domaine, et réalisez un investissement de première qualité.

Conseiller en Investissements Financiers référencé sous le No A256100 par la Chambre des Indépendants du Patrimoine agréée par l'Autorité des Marchés Financiers

Société de courtage en assurances
Inscrit au Registre des intermédiaires en assurance sous le numéro : 07 027 303

Activité de transaction sur immeuble et fonds de commerce - Carte Professionnelle T10978 délivrée par la préfecture de Paris
NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFETS OU VALEURS
Garantie Financière à hauteur de 30.000 euros Covea Risks - 19-21 Allées de l'Europe à Clichy (92616)

Activité de démarchage bancaire et financier - No enregistrement : 1051392854KW